



Syndicat National des Enseignements de Second Degré
Section Académique de Besançon
19 avenue Edouard Droz - 25000 Besançon
Téléphone : 03.81.47.47.90

DECLARATION DU SNES-FSU à la CAPA CPE du 17 Janvier 2014

Notre CAPA se tient bien tardivement mais sans doute était-ce pour mieux coïncider avec l'actualité des CPE. En effet, avant-hier a été publié le décret de suppression de la note de vie scolaire dont le SNES avait, dès sa création, dit son inutilité. Mais surtout cette semaine se sont ouvertes les discussions sur les missions des CPE et l'amélioration des perspectives de leur carrière. Espérons que celles-ci seront plus abouties que celles que nous avons entamées localement l'an passé.

Lors de ces débats le SNES a rappelé en amont que sa participation était conditionnée par un balisage clair des discussions, c'est-à-dire que :

- d'aucune manière ne soit engagée une assimilation à l'équipe de direction et ce, quelle que soit la forme de cette assimilation.
- il y ait une réelle articulation avec les conditions de travail, d'exercice et de rémunération.
- l'esprit de la circulaire de 1982 soit rappelé
- il y ait une cohérence avec le référentiel de compétences.

En effet la profession a besoin d'une reconnaissance car l'institution continue à méconnaître le métier de CPE sur beaucoup d'aspects. Un métier dont le périmètre s'élargit. L'action auprès des jeunes et des familles, les liens qu'ils permettent de renforcer au quotidien, la transversalité de leur expertise et leur capacité à travailler en équipe pédagogique et éducative sont des atouts pour les lycées et les collèges.

Les difficultés sont nombreuses et multiples dans les établissements et les CPE y jouent un rôle spécifique face à une variété de publics et de contextes d'établissement. Le travail qui nous réunit doit déboucher sur une clarification et une ambition éducative pour un métier malmené et exposé comme le montre diverses études.

Notamment le SNES souhaite qu'il y ait une définition claire du temps de travail des CPE avec un cadrage national plus strict car c'est une source de conflit avec les chefs d'établissement et le droit des personnels est mis à mal. Dans le même sens, les missions générales et les missions complémentaires et facultatives doivent être délimitées.

Redéfinir les missions doit aussi être l'occasion de stabiliser les conditions d'exercice. Et faute de création de postes de CPE à la hauteur des enjeux éducatifs, le SNES revendique, dans un premier temps, la prise en compte des situations de sous encadrement par une NBI. La stabilisation des conditions d'exercice nécessite aussi la stabilisation de tous les personnels vie scolaire. Or la suppression de 2000 emplois d'AED a rendu encore plus difficile la gestion de vie scolaire qui, avec l'embauche des CUI, auront encore servi de variable d'ajustement des embauches publiques mais précaires.

Concernant les rémunérations, le SNES se réjouit de l'alignement du taux de promotion de la Hors-classe sur celui des enseignants, même si pour la grande majorité des CPE, il ne résout en rien le gel des salaires et la perte de pouvoir d'achat. Pour la campagne Hors-classe qui va s'ouvrir, nous serons très vigilants pour que la politique académique s'inscrive plus clairement dans l'esprit de la circulaire parue au BO du 2 janvier 2014 et qui privilégie en premier lieu « *les agents les plus expérimentés, qui ont atteint l'échelon le plus élevé de la classe normale* ». De ce point de vue, le GT réuni le 13 janvier n'est pas fait pour nous rassurer. Car si nous souhaitons, comme cela a été fait lors du GT du 9 juillet 2013, que les collègues à l'échelon 11 et bénéficiant d'un avis positif de leur chef d'établissement soient les premiers promus, rien ne garantit que le corps d'inspection, qui détermine *de facto* l'accès à la Hors-classe des CPE, ait de nouveau une pratique pour le moins opaque du suivi de ces promotions et nous réexplique que ce suivi « n'est pas une priorité ».

Lors des discussions nationales nous avons d'ailleurs rappelé la nécessité d'une inspection spécifique et des IPR issus du corps, qui connaissent le métier, ainsi qu'une formation continue de qualité et adaptée aux besoins de formation du métier.

Améliorer la situation des Conseillers principaux d'éducation, tant par le cadrage des missions que par l'amélioration des conditions de travail, c'est ce que le SNES continuera à faire, nationalement et localement, et ce, quelque soit la majorité gouvernementale en place.